

Adresse de toutes correspondances

AARCA

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

info@aarca74.com

☎ : 02.38.59.49.83

Siège social : BAKOUA B

180, route des Contamines

74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Pour les adhésions : adhesion@aarca74.com

A.A.R.C.A.

INTERNET: www.aarca74.com/

Bulletin d'information 2020-2



Jeu de lumières au pied du Crêt-béni

Un printemps pas comme les autres

Une saison de ski qui s'arrête brutalement, des résidents et touristes qui quittent les stations précipitamment, deux mois de confinement, des hôpitaux débordés, la fermeture des frontières, les interdictions de déplacement....que de choses jamais vues à cause d'un tout petit virus....

Cette saison 2019, restera vraiment spéciale, espérons-le !

Quand les résidents ne sont plus les bienvenus....

Pour couronner le tout, certains maires (dont celui de Châtel), agacés à juste titre par quelques déplacements et comportements irresponsables, ont pris des arrêtés qui interdisent l'occupation des résidences secondaires (je

dis interdisent car ils n'étaient pas limités dans le temps et à ce jour, on ne sait pas si l'interdiction est levée). Ce faisant ils ont mis dans l'illégalité les résidents qui avaient choisi ou ont été contraints le 17 mars de passer le confinement dans leur résidence secondaire.

Nos amis dans ce cas, dont certains ont contracté le virus en montagne, ont apprécié....

Dans le même temps, des voitures supposées de résidents ou touristes étaient taguées en Vallée de Chamonix. Les imbéciles ne savent pas tous que le numéro de département affiché sur la plaque reste après la vente du véhicule dans un autre département...

Le journal « Le Messager » ouvrait ses colonnes aux rumeurs et potins et titrait : « **C'est blindé comme en plein mois d'août** » en reprenant les propos un peu

hasardeux d'un facteur alors que le chef de la gendarmerie affirmait le contraire dans le même article.

Heureusement, rien de tout ça à la Chapelle. Bien que des comportements irresponsables aient été observés, il n'y a pas eu de phobie anti-touristes ni anti-résidents secondaires.

Espérons que les arrêtés ont bien été retirés dans ces stations car les touristes et résidents, qui sont vivement attendus cet été, pourraient être verbalisés alors que la loi les autorise à se déplacer...

Espérons enfin que les stations seront un peu plus « blindées » qu'en avril....

Assemblées générales de la Fédération des Associations de Résidents des Stations de Montagne (FARSM) et de la Fédération pour l'Environnement des Stations de Haute-Savoie (FESM74) le 12 août.

Pas de conférence cette année, nous en profiterons pour avoir un moment d'échange prolongé sur la vie dans les stations, les PLU, la fréquentation d'été,...

L'AARCA y sera représentée par deux administrateurs

La bibliothèque/ludothèque vous accueille toujours les lundis, mercredis et vendredis et vous propose régulièrement des expositions de peintures.



Traversée de chamois à la combe de Perthuis : pour quelques brins d'herbe....

Activités 2020

Les Sorties ski Portes du Soleil n'ont eu aucun succès cette année. Merci aux bénévoles qui les ont accompagnées....

Des randonnées d'été seront proposées en fonction des possibilités d'accompagnement et annoncées par les moyens habituels (messagerie, site Internet, panneau à l'Office de Tourisme). Surtout début août.

La randonnée pique-nique des résidents des Portes du Soleil est prévue à Morzine le 7 août. Transport en car avec nos amis de Châtel, accès en télésiège pour les non marcheurs. La randonnée 2019 avait dû être annulée à cause de la météo. Inscription préalable par courriel ou téléphone au : 06.15.84.27.22.

Nous prévoyons d'être présents par un stand à la Fête es Bûcherons le 9 août. Venez nous voir, amenez vos amis!

Exposition à la Maison des Sœurs : Sauvage



Photo de l'exposition : « sauvage » au-dessus de l'OT



Le 14 juillet à la Chapelle

Au conseil Municipal

Vous le savez sans doute, c'est Gérard David-Cruz, premier adjoint de Bernard Maxit, qui a conduit la seule liste présente à l'élection du 15 mars. C'est donc lui, sans surprise, qui a été élu maire fin mai à la tête d'une équipe largement renouvelée et rajeunie. Les adjoints sont : Gilbert Vuilloud, Jean Bovard, Fabrice Lebrasseur et Valéry Cruz-Memry.

A noter que la commission « Cadre de vie » menée par Fabrice Lebrasseur est nommément chargée des relations avec l'AARCA en tant que représentante des résidents secondaires.

Conseil du 26 juin :

Les taux des impositions locales sont maintenus, tout comme le prix de l'eau.

Une commission de suivi de la délégation de service public des remontées mécaniques est créée et présidée par le maire.

Un premier dossier complexe arrive sur le bureau du maire avec le projet d'installation, en commun avec Châtel, d'une maison de santé au lieu-dit Sous le Saix. Dossier urgent pour les chapellans puisqu'il est question que leurs 2 médecins partent s'installer à Châtel en attendant cette construction. Projet semé d'embûches puisque la propriété que vient d'acquérir la commune de la Chapelle est située en zone agricole et nécessite donc une révision du PLU qui n'aura probablement pas la bénédiction des services de l'État.

En l'occurrence, la mairie pourra compter sur le soutien de l'AARCA pour ce projet d'un intérêt majeur.

Le premier contact établi entre le nouveau maire et le président de l'AARCA a été chaleureux et constructif (voir plus loin).



Discours du maire Gérard David-Cruz le 14 juillet (photo P Turpin)

Information:

Vous recevrez comme chaque année 3 ou 4 bulletins d'information et les 52 revues de presse hebdomadaires. Communiquez-nous vos modifications d'adresse courriel si vous en changez et l'adresse du nouveau propriétaire si vous vendez votre résidence.

Faites-vous les ambassadeurs de l'AARCA en nous présentant dans vos réunions de copropriétés.

Action en faveur des soignants

La municipalité de la Chapelle se propose de mettre en œuvre une action en faveur des soignants qui consisterait à leur offrir des séjours de vacances familiales au cours de l'hiver 2020/2021. Nous avons été sollicités pour participer, au même titre que les hôteliers et loueurs, la SELCA, les loueurs de matériel, etc....

Il s'agirait de prêter son logement pendant une ou plusieurs périodes de non-occupation. La municipalité s'occuperait du recrutement et de l'organisation des séjours.

Il reste bien-sûr de nombreux détails à régler comme les états des lieux à l'entrée et sortie. A ce jour, nous souhaitons seulement connaître le nombre de logements qui pourraient être mis à disposition avant de répondre à la mairie et étudier les questions ou obstacles qui se posent.

Si vous pensez pouvoir participer, merci de nous répondre par retour (sans engagement de votre part à ce stade) afin de communiquer à la mairie le nombre de logements et de semaines disponibles.

Les Portes du Soleil ont renouvelé l'opération : Forfait annuel à 50%. Initiative appréciable pour ceux qui ont l'habitude de skier en fin de saison et qui en ont été pour leurs frais cette année.

Il y a eu quelques difficultés de connexion résolues par les services de la SELCA. Un nouveau lien a pu être envoyé à temps aux adhérents de l'AARCA.

Merci de nous faire remonter toute difficulté que vous auriez pu avoir lors de cette inscription.



